

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/06/2026 - 10556 - 2005 B 01463 - 484 598 164 - 13 MAP EDITION

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L 13 M.A.P		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise RUE DES ARROSANTS		13400 AUBAGNE	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 8 4 5 9 8 1 6 4 0 0 0 2 4		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 3	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Quatre

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L 13 M.A.P

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...000.....)	DA	7 000	7 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(72 206)	(53 940)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(19 887)	(18 266)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(85 092)	(65 206)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	254 071	238 930
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 318	1 896
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 134	2 062
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 000	9 145
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	268 523	252 033
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	183 431	186 827
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	268 523	252 033
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 13 M.A.P		Néant ☐							
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	10 142	FH	187	FI	10 329	14 949
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 142	FK	187	FL	10 329	14 949	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	10 329	14 949
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	29 784	32 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	432	433	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	30 216	33 214
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(19 887)	(18 266)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(19 887)	(18 266)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L 13 M.A.P

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 329	14 949	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 216	33 214	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(19 887)	(18 266)	
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2)	Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1			
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	obligatoires dont cotisations Madelin	A9			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnellesProduits exceptionnels			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique susceptible d'être mentionné n'est intervenu au cours du présent exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

*Certifié Conforme à l'original
de BOUTIN D'ANNÉE
Créant*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	12 599	12 599	
Débiteurs divers	170 485	170 485	
TOTAL	183 084	183 084	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 318	3 318		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 134	1 134		
Groupe et associés	254 071	254 071		
Autres dettes	10 000	10 000		
TOTAL	268 523	268 523		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	21 028			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	77			77

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 278
Total	1 278

"13 MAP EDITION"

S.A.R.L au Capital de : 7.700 €uros
Siège à : 13400 AUBAGNE - ZA La Baronnette – Napollon – 4, Rue des Arrosants
484 598 164 R.C.S MARSEILLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 26 JUIN 2025

Ce présent jour, à 14 heures, les associés de la société "13 MAP EDITION", au Capital de 7.700 €uros, divisé en 77 parts de 100 €uros chacune de valeur nominale, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, suivant convocation mutuelle et verbale.

Sont présents et assistent à l'assemblée :

- Monsieur Maurice BAHJAT, propriétaire de 60 parts,
- La société "JENKO", représentée par Monsieur Maurice BAHJAT
propriétaire de 17 parts.

Les associés présents détenant l'ensemble du capital social, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts et aux textes en vigueur exigeant la représentation de plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Maurice BAHJAT, associé gérant.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2024,
- quitus à la gérance,
- affectation des résultats,
- conventions visées à l'article L 223-19 et suivants du Code de Commerce,
- pouvoirs à conférer pour l'exécution des formalités légales,
- questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, Monsieur le Président ouvre la discussion.

La discussion close, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

- de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'approuve, ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la façon suivante:

Le résultat **déficitaire** de l'exercice,
s'élevant à 19.887 €

- * sera affecté la somme de 19.887 €
En diminution du compte **Report à Nouveau** (débiteur).

Après cette affectation le solde
du compte **Report à Nouveau** (débiteur) sera égal à : <92.092> €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.




TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif de sa gestion à la gérance pour l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 et suivants du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que son rapport mentionne qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de publicité et de dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

□

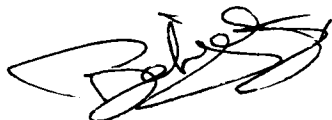
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

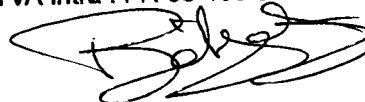
Maurice BAHJAT

JENKO

13 MAP EDITION
4 Rue des Arrosants
13400 AUBAGNE
RCS: 484 598 164 00024
Tél : 06 09 53 08 09



SARL JENKO
4 Rue des Arrosants - ZA la Baronnette
13400 AUBAGNE
Tél : 06 09 53 08 09
Siret : 400 959 532 00062
TVA intra : FR 03 400 959 532



"13 MAP EDITION"

S.A.R.L au Capital de : 7.700 Euros
 Siège à : 13400 AUBAGNE - ZA La Baronnette – Napollon – 4, Rue des Arrosants
 484 598 164 R.C.S MARSEILLE

* * *

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DES ASSOCIES DU 26 JUIN 2025

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, l'approuve, ainsi que le bilan et le compte de résultat tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, de la façon suivante :

Le résultat **déficitaire** de l'exercice,
 s'élevant à 19.887 €

* sera affecté la somme de 19.887 €
 En diminution du compte **Report à Nouveau** (débiteur).

Après cette affectation le solde
 du compte **Report à Nouveau** (débiteur) sera égal à : <92.092> €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
 Le gérant :
 Maurice BAHJAT

13 MAP EDITION
 4 Rue des Arrosants
 13400 AUBAGNE
 RCS: 484 598 164 00024
 Tél : 06 09 53 08 09

